



CONVENTION DE FONCTIONNEMENT entre l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques (ENSIC) et l'Association des Ingénieurs et Elèves de l'ENSIC (ENSIC Alumni)

Cette Convention est établie entre les soussignés ci-après nommés individuellement Partie ou collectivement les Parties :

- **L'Université de Lorraine**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, créé sous forme d'un grand établissement dont le siège est sis 34 cours Léopold – CS 25233 – 54052 NANCY cedex, SIRET n°130 015 506 00012, représentée par Monsieur Pierre MUTZENHARDT, son Président, propriétaire en propre des biens immobiliers ou ayant prérogative du propriétaire par voie d'arrêté ou de convention d'utilisation,

et plus particulièrement **L'Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques de Nancy**, dont le siège est sis 1, Rue Grandville, BP 20451, 54001 NANCY cedex, représentée par Monsieur Bernard VITOUX, son Directeur,

ci-après dénommée « **ENSIC** »

et

- **L'Association des Ingénieurs et des Elèves de l'ENSIC**, Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901 dont le siège social est : ENSIC Alumni, 1, Rue Grandville, BP 20451, 54001 NANCY cedex, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul PERES, ci-après dénommée « **ENSIC Alumni** »

PREAMBULE

Depuis plus de 130 ans l'ENSIC forme des Ingénieurs qui irriguent avec succès le milieu économique et plus particulièrement le milieu industriel, en France et à l'Etranger. Forte des 5000 membres qu'elle rassemble, dont plus de 4000 en activité, ENSIC Alumni se veut un trait d'union pour l'ensemble des diplômés de l'Ecole et une passerelle entre l'ENSIC et ces mêmes diplômés. Dans un contexte concurrentiel en forte évolution pour l'Ecole (Regroupements universitaires, identités régionales, autres Ecoles d'Ingénieurs, visibilité internationale, innovations technologiques, recomposition sociétale, révolution numérique ...), ENSIC Alumni a également pour ambition de contribuer au



rayonnement de l'ENSIC et de prendre part à la formation des élèves (rencontres avec des ingénieurs diplômés de l'Ecole, accueil de stagiaires en régions, simulation entretiens d'embauche).

Avec l'objectif d'œuvrer en étroite concertation pour développer la « Marque ENSIC » de l'ensemble du site Grandville (Ecole et Laboratoires partenaires) au sein du monde professionnel et académique, l'ENSIC et ENSIC Alumni décident conjointement d'établir une Convention afin de déterminer les engagements de chacune des Parties dans leur fonctionnement mutuel, ainsi que dans la gestion des données concernant les diplômés de l'ENSIC.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Locaux d'ENSIC Alumni

L'ENSIC met gratuitement à disposition d'ENSIC Alumni des locaux au sein de son implantation immobilière, afin notamment d'héberger le secrétariat administratif et le secrétariat général d'ENSIC Alumni ainsi que l'espace de réunion du Bureau de l'Association.

L'ENSIC accueille autant que de besoin les réunions d'ENSIC Alumni (Assemblées Générales, Conseils d'Administration).

Afin de lui faciliter l'accès aux locaux mis à sa disposition, ENSIC Alumni dispose de badges d'accès au site de l'ENSIC pour son Président, son Secrétaire Général, son Trésorier et son personnel administratif, étant entendu que cet accès est limité aux heures d'ouverture réglementaires de l'ENSIC, sauf circonstances exceptionnelles dûment justifiées.

L'Association étant domiciliée dans les locaux de l'ENSIC, l'Ecole met une boîte aux lettres à la disposition d'ENSIC Alumni.

Article 2 – Bases de Données – Annuaire

L'ENSIC et ENSIC Alumni disposent d'un outil de « gestion de la relation client » (Customer Relationship management, CRM) développé en commun. Afin de maintenir les confidentialités nécessaires et de définir les responsabilités respectives lors des mises à jour de la Base de Données hébergée dans cet outil, des clés d'accès sont en cours de définition pour attribution aux différents utilisateurs.

ENSIC Alumni est en charge de la saisie et de la mise à jour des données relatives aux Ingénieurs Diplômés, les Anciens Elèves (coordonnées personnelles et professionnelles) et met ses pratiques en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les représentants de l'ENSIC autorisés ont un accès consultatif à ces informations.



L'ENSIC est en charge de la saisie et de la mise à jour des données relatives aux Elèves Ingénieurs et met ses pratiques en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les représentants d'ENSIC Alumni autorisés ont un accès consultatif à ces informations.

Outre l'Annuaire électronique accessible à partir du site internet de l'Association aux Alumni s'étant acquittés de la cotisation annuelle, ENSIC Alumni publie chaque année un Annuaire « papier », toujours à destination des Alumni à jour de leur cotisation.

Article 3 - Sites Internet respectifs et accès aux réseaux sociaux

L'ENSIC et ENSIC Alumni disposent chacune de leur propre site Internet et de leurs propres accès aux réseaux sociaux.

Chaque organisation s'engage toutefois à inclure sur son propre site le lien permettant d'accéder directement au site internet de l'autre Partie.

ENSIC Alumni s'engage à faire parvenir à l'Ecole les offres de stages qui lui parviennent afin que cette dernière les publie sur son site Job Teaser.

L'ENSIC s'engage à faire parvenir à ENSIC Alumni les offres d'emploi qui lui parviennent via ses réseaux spécifiques, afin que cette dernière les publie sur la page dédiée à ce type d'information sur son site.

Article 4 – Engagements de l'ENSIC

L'ENSIC a inscrit dans ses statuts la participation d'un représentant d'ENSIC Alumni au Conseil d'Ecole au titre du Collège des Personnalités Extérieures ayant voix délibérative.

L'ENSIC s'engage à informer ENSIC Alumni de toute action à l'intention des élèves qui soit de nature à mettre en valeur l'Association, de telle sorte que cette dernière puisse coordonner ses propres actions en parallèle. Elle s'engage en outre à promouvoir auprès des élèves les actions de l'Association et à les encourager à y adhérer.

Elle s'engage également à les informer des activités organisées à leur intention par les Groupes Régionaux d'ENSIC Alumni à l'occasion de leurs stages.

L'ENSIC s'engage conjointement avec ENSIC Alumni à définir de nouvelles perspectives d'adossement des activités de gestion de l'Association aux ressources et outils logistiques et opérationnels dont l'Ecole dispose dans le cadre de ses missions réglementaires.

L'ENSIC informe ENSIC Alumni lorsqu'elle fait intervenir des Diplômés de l'Ecole lors de toutes formes d'accompagnement des élèves (cours, conférences, projets, audits ...).



Article 5 – Engagements d’ENSIC Alumni

ENSIC Alumni s’engage à inviter le Directeur de l’ENSIC aux Assemblées Générales (AG) et Conseils d’Administration (CA) de l’Association comme membre de droit.

ENSIC Alumni s’engage à informer l’ENSIC de toute action en direction des élèves afin que cette dernière puisse coordonner ses propres actions.

ENSIC Alumni s’engage à promouvoir l’ENSIC au sein des Associations Nationales représentatives d’anciens élèves dont elle est adhérente telles que Ingénieurs et Scientifiques de France (IESF), Union Nationale des Associations Françaises d’Ingénieurs Chimistes (UNAFIC)

ENSIC Alumni s’engage à participer activement, en mobilisant des diplômés, aux évènements internes ou externes organisés par l’ENSIC tels que :

- l’accueil des élèves primo-entrants lors de la rentrée universitaire,
- les portes ouvertes de l’ENSIC,
- la Cérémonie de remise des diplômes aux membres des promotions sortantes, au cours de laquelle ENSIC Alumni remet le(s) Prix de l’Association,
- le Forum Emploi pour lequel ENSIC Alumni peut en outre apporter un appui dans le repérage d’Entreprises « cibles » sur la base, notamment, du positionnement de diplômés ENSIC dans des Fonctions RH,
- le Forum Horizon Chimie (participation au stand de l’ENSIC et exposition des Publications de l’Association),
- toute autre manifestation pour laquelle la Direction de l’ENSIC jugerait utile d’avoir un ou plusieurs représentants des Alumni (audits CTI ou HCERES, Conférences, Anniversaires de l’Ecole ...).

ENSIC Alumni s’engage à organiser, en étroite coopération avec l’Ecole qui libère notamment une journée pour ce faire et qui nomme un représentant au Comité d’Organisation, la Journée Métiers Carrières (JMC) dans les locaux de l’ENSIC. Cet évènement a pour but premier de faire découvrir aux étudiants la vaste étendue des métiers accessibles à des Ingénieurs détenteurs du profil ENSIC, grâce aux témoignages des Anciens Elèves qui viennent partager leurs expériences professionnelles et présenter leurs évolutions de carrière.

ENSIC Alumni s’engage à promouvoir et à organiser une Soirée des stagiaires dans chacune des Régions qui disposent de la structure pour ce faire, afin de donner aux élèves l’opportunité d’échanger sur les Métiers et de se créer un Réseau.

ENSIC Alumni s’engage à apporter un appui aux Associations Etudiantes de l’ENSIC (BDE, ...) pour des Projets permettant de promouvoir des valeurs telles que la solidarité, le travail en équipe, le dépassement de soi



Article 6 – Engagements des deux Parties

Les deux Parties s'engagent à promouvoir l'ENSIC et ses Alumni dans toute manifestation extérieure qui ne serait pas citée ci-dessus, et à informer l'autre Partie de toute communication importante (reportage dans la presse écrite ou télévisée ...).

Article 7 – Communication

L'ENSIC et ENSIC Alumni disposent chacune de leurs moyens de communication (Newsletters / Lettres électroniques, Bulletin papier pour ENSIC Alumni ...) de périodicités définies. Chacune des Parties s'engage à alimenter les organes de communication de l'autre en articles présentant un intérêt pour chacun des publics visés :

- par exemple pour la Lettre électronique d'ENSIC Alumni, des nouvelles de l'Ecole (évolution scolaire, pédagogie, événements, international, formation continue ...) et de ses Laboratoires partenaires (nouveaux axes de recherches, nouvelles collaborations avec les entreprises, manifestations scientifiques hébergées sur le site Grandville...),
- par exemple pour la Newsletter de l'ENSIC, des articles valorisant le réseau des Alumni en appui de l'Ecole ...,
- par exemple pour le Bulletin annuel d'ENSIC Alumni, des articles de fond sur des sujets de recherche des Laboratoires partenaires ...

Article 8 – Coordination

Chaque Partie nomme un Délégué Convention dont la mission sera de faciliter la transmission mutuelle d'informations ou la réalisation d'actions résultant des engagements réciproques pris par les Parties l'une envers l'autre. Les Délégués Convention seront les points de contacts désignés de chacune des Parties. Ils se réuniront en tant que de besoin et au minimum en début d'année universitaire pour programmer les actions et communications qui peuvent l'être et en fin d'année pour faire un bilan et engager toute action complémentaire dans le cadre de la Convention permettant sa mise en œuvre harmonieuse.

Article 9 – Durée

Cette Convention est conclue entre les deux Parties pour une durée d'un an et sera prorogée par tacite reconduction.

En cas de désengagement, chacune des Parties s'engage à prévenir l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois au moins avant l'échéance de reconduction de la présente Convention.



Fait en deux exemplaires originaux, à Nancy, le ...

L'ENSIC

ENSIC Alumni

Bernard VITOUX
Directeur

Jean-Paul PERES
Président